

ALERTE - CLÔTURE du contrat MASP (et d'autres contrats type MGEN Santé3...)

Peu de mutualistes MGEN ont souscrit un contrat MASP (MGEN Alternative Santé Prévoyance).

Suite à la réception d'un mail MGEN puis d'un courrier accompagné d'un certificat de résiliation, les retraité-es concerné-es s'interrogent et s'inquiètent.

D'autres contrats, comme le MGEN Santé 3 semblent également concernés...

Mais toutes celles et tous ceux qui n'ont pas souscrit ce contrat MASP (ou les autres contrats résiliés) ont toujours deux ans (à partir du 1er mai 2026) pour choisir entre le contrat collectif facultatif de la PSC ou garder leur contrat individuel actuel ou en changer !

Le contrat MASP (MGEN Alternative Santé Prévoyance) ?

La MASP a été proposée en 2018 dans le cadre de la contractualisation ministère de l'Éducation nationale et MGEN, en liant une couverture "santé & prévoyance" avec plusieurs niveaux de souscriptions offerts.

Pourquoi cette résiliation ?

La PSC s'est mise en place au 1^{er} mai 2026 pour les actif-ves du ministère de l'Éducation nationale. **Le ministère a clos d'autorité les anciens contrats qu'il référençait, dont les MASP, au 1er juillet 2026.** De fait, certain-es retraité-es sont touché-es par cette mesure.

Que va-t-il se passer ?

Cette clôture oblige les adhérent-es retraité-es à se tourner soit vers le contrat collectif facultatif de la PSC soit vers un contrat individuel MGEN ou autre (Mutuelles, assurances ...) pour avoir une couverture santé au 1^{er} juillet 2026.

Comment faire pour s'assurer une couverture santé ?

Pour rejoindre le contrat collectif facultatif de la PSC, il est demandé de contacter par téléphone la MGEN au 09 72 72 16 17.

Pour adhérer à un contrat individuel, les personnes concernées doivent prendre contact soit avec la MGEN par téléphone ou en allant en agence soit avec d'autres mutuelles ou assurances pour continuer à être couvertes.

Situation d'urgence incompréhensible

Après un mail et un courrier MGEN les informant, les adhérent-es retraité-es ont à peine un mois pour basculer dans un autre contrat santé, ce qui sera particulièrement difficile pour celles et ceux qui ne peuvent gérer des échanges par Internet... Certain-es pourraient se retrouver sans complémentaire...

Actions informatives prévues par la MGEN (réponses données à la FGR-FP) :

- ***Une extraction interne MGEN est en cours ; elle va permettre d'identifier les retraités adhérents de l'offre MASP qui n'ont pas eu d'interaction avec un conseiller MGEN.***
- ***Action 1 - envoi d'une à deux relances par mail aux personnes concernées en s'appuyant sur la première communication ;***
- ***Action 2 - envoi de relances SMS personnalisées et contextualisées à la situation des agents pour les inciter à contacter MGEN ;***
- ***Action 3 - appels vers les retraités concernés de l'offre MASP avec SMS préalable***

Face à une PSC qui n'est pas la réponse à nos besoins, la lutte pour le 100 % Sécurité sociale prend tout son sens !